

**LEGENDE**

**Fond de plan**

- Limites communales
- Limites parcellaires
- Bâtiments
- Cours d'eau
- Plans d'eau

**Libellé**

- UH1 : hameau densifiable
- A : zone agricole
- N : zone naturelle

**Prescription surfacique**

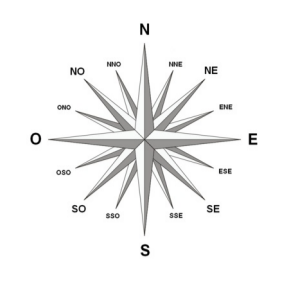
- Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme

**Prescription linéaire**

- Cheminement cyclable à valoriser au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme élément de paysage classée au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie identifiée comme Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme

**Information surfacique**

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Combourg



# Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

**4.2. Le règlement graphique**  
**COMBOURG**  
Hameau Riniac

Vu pour être annexé au Plan Local d'Urbanisme intercommunal arrêté par délibération du Conseil Communautaire de Bretagne Romantique, en date du 29 février 2024, Fait à La Chapelle-aux-Filtzméens

Loïc REGARD,  
Président de la Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Date d'arrêt

29/02/2024

Pièce du PLUi

4.2.40